

# Fiche d'information - Néobiotes

## Pour les pagayeur·euse·s en Suisse

La santé des cours d'eau suisses est menacée par des animaux et des plantes exotiques envahissants. Ces « néobiotes aquatiques envahissants » sont souvent disséminés par l'homme sans que l'on s'en rende compte et peuvent être transportés d'un cours d'eau à un autre par des bateaux, du matériel de sport nautique ou de pêche.

Certaines néobiotes envahissantes causent chaque année de gros dégâts dans les cours d'eau, tant sur le plan financier qu'écologique. Elles peuvent endommager les infrastructures et évincer les espèces animales et végétales intrusives. Une fois que ces espèces sont arrivées dans un cours d'eau, il est peu possible

de les endiguer, et encore moins de les éliminer complètement.

Les pagayeur·euse·s peuvent également transporter des néobiotes d'un cours d'eau à l'autre, lorsque des résidus de plantes adhèrent à leur équipement de sport ou qu'ils transportent encore de l'eau résiduelle. Des moyens très simples permettent toutefois de minimiser le risque de propagation.

En principe, il faut distinguer entre les cours d'eau situés en amont et en aval des grands lacs (comme le lac des Quatre-Cantons, le lac de Constance ou le lac de Zurich). Les chances de propagation sont nettement plus faibles en amont qu'en aval de ces grands lacs.

## Recommandations de comportement pour les pagayeur·euse·s

Comme les risques de propagation dépendent fortement du cours d'eau sur lequel on pagaie, nous avons établi deux catégories de cours d'eau. Nous distinguons **les rivières de montagne** (comme par exemple le Rhin antérieur, l'Inn, la Simme, pour lesquels il n'y a PAS de lac en amont duquel des larves ou autres pourraient être emportées) et **les lacs ou rivières en aval** (par exemple le lac des Quatre-Cantons, la Reuss (à partir de Lucerne), le Rhin (à partir du lac de Constance), l'Aar (à partir du lac de Brienz), etc.)

## Responsabilité personnelle

Ce qui est important, c'est que nous, en tant que pagayeur·euse·s, apportions notre petite contribution pour qu'aucune organisme Néobiote invasive ne soit introduite. Ainsi, nous pourrons continuer à pagayer sur les eaux suisses sans autres restrictions.

## Plus d'informations

Zentralschweiz



Kanton Aargau



Kanton Zürich



## Voici comment tu peux aider à protéger les cours d'eau

### Précautions à prendre lors du passage d'un lac ou d'un plan d'eau en aval d'un lac



#### ① **Éliminer les résidus végétaux et animaux**

Examine ton équipement de sport nautique (kayak, canoë, SUP), tes pagaies et tes vêtements pour y déceler des résidus végétaux ou animaux (p. ex. coquillages, algues, branches, etc.) et élimine-les complètement.

#### ② **Vider l'eau**

Sur la lieu de pratique, enlever toute l'eau de l'engin de sport aquatique (« éponger »).

#### ③ **Sécher complètement ou laver**

Soit laisser sécher complètement tout le matériel pendant plusieurs jours, soit le rincer/laver à l'eau chaude.

### Précautions à prendre lors du passage d'un cours d'eau ne comportant pas de grand lac en amont



#### ① **Éliminer les résidus végétaux et animaux**

Examine ton équipement de sport nautique (kayak, canoë, SUP), tes pagaies et tes vêtements pour y déceler des résidus végétaux ou animaux (p. ex. coquillages, algues, branches, etc.) et élimine-les complètement.

#### ② **Vider l'eau**

Sur la lieu de pratique, enlever toute l'eau de l'engin de sport aquatique (« éponger »).

#### ③ **Sécher**

Sécher l'extérieur ou le mettre au soleil - cela peut aussi se faire sur le toit de la voiture lors du retour ou de la poursuite du voyage.